

Formulaire simplifié - Etude environnementale et étude d'incidence Natura 2000 d'un projet de manifestation sportive

Les manifestations sportives sont soumises aux règles générales du Code du sport. En fonction des caractéristiques de la manifestation, une demande d'autorisation ou de déclaration doit être rédigée. De plus l'organisateur doit s'assurer que le parcours est compatible avec le statut réglementaire des sites des espaces naturels protégés.

Cas de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche et du site Natura 2000

Demande d'autorisation au titre de la Réserve Naturelle :

- Arrêté interpréfectoral du 26 décembre 2016 portant règlement particulier de police de la navigation et arrêté interpréfectoral du 22 mai 2006 modifié en 2016 portant règlement intérieur de la RNNGA
- Du décret portant création de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche

Evaluation des incidences au titre de Natura 2000 : la quasi-totalité des manifestations sportives du département de l'Ardèche sont soumises à évaluation des incidences Natura 2000

- Arrêté préfectoral du 20/12/2010 (item 22, 25 et 27).
- Par le Préfet pour toute manifestation sportive hors liste nationale et listes locales susceptible d'affecter significativement le site Natura 2000 au titre de l'article L.414-4 du code de l'environnement.

Ce document doit être joint au dossier de de déclaration ou demande d'autorisation déposé en Préfecture au titre du code du sport. Son absence ou les insuffisances qu'ils pourrait comporter sont susceptibles d'entraîner l'interdiction de la manifestation sportive.



Présentation du porteur de projet et de la manifestation sportive

Nom de la manifestation sportive

Discipline et date de la manifestation sportive :

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité

Nom du porteur de projet ou de l'organisateur (personne morale ou physique) :

Tél :

Mail :

Etape 1 : description de la manifestation sportive

La manifestation sportive est soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre de :

- La liste nationale
- D'une liste locale préfectoral

La manifestation sportive est soumise à la réglementation spécifique de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche :

- NON
- OUI

Est-ce une nouvelle manifestation sportive :

- NON, précisez la fréquence ou nouveau parcours :
- OUI

Budget prévisionnel € :

1. Nature de la manifestation ou de l'épreuve sportive

- Manifestation ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, sur la voie publique (*préciser la discipline sportive concernée par la manifestation*) :
- Manifestation comportant la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours (*préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation*) :
.....
.....
.....
- Manifestation aérienne (*préciser le type d'avions ou aéronefs engagés dans la manifestation*) :
.....
.....
- Autre type de manifestation (*décrire la nature de la manifestation*) :
.....
.....

Délivrance au titre :

- National
- International

2. Localisation de la manifestation sportive (préciser aussi dans la partie 4)

Mon projet est situé (plusieurs choix possibles)

| Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche (RNNGA) | Natura 2000 |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Dans la RNN GA <input type="checkbox"/> Tout ou en partie <input type="checkbox"/> En dehors | <input type="checkbox"/> Dans la ZSC de la Basse Ardèche Urgonienne (FR8201654) <input type="checkbox"/> Dans la ZPS de la Basse Ardèche (FR8210114) <input type="checkbox"/> Tout ou en partie dans le(s) site(s) <input type="checkbox"/> Hors site(s) Natura 2000 (précisez la distance) : |

Autre(s) statut(s) :

- Site classé des abords du Pont d'Arc et de la grotte Chauvet
- Réserve Biologique Domaniale de Bois sauvage
- ZNIEFF
- Arrêté de protection de biotope du Massif de la Dent de Rez
- Arrêté de protection de biotope de la Basse Vallée de l'Ibie
- Espace Naturel Sensible des Gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc
- Site inscrit des gorges de l'Ardèche.
- Autre (précisez) :
.....

Il est possible à ce stade de directement passer à l'étape conclusion si la manifestation n'a pas d'incidence envisageable sur les objectifs de conservation, qu'elle soit en dehors ou tout ou partie dans la RNN GA et/ou sites Natura 2000 ou encore quelque soit la proximité avec le site, elle ne peut avoir aucune incidence sur les objectifs de conservation du site.

3. Description de la manifestation ou de l'épreuve sportive

Il s'agit ici de décrire plus en détail la manifestation sportive. Les points soulignés devront également figurer sur le plan de situation ou cartographie demandé dans la partie 4.

1. Epreuve sportive

- **Nombre approximatif de participants :**
- **Description de l'emprise de l'épreuve : lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur ou périmètre du parcours (cf carte) :**

| | Département | Commune | Lieu-dit |
|----------------|-------------|---------|----------|
| Lieu de départ | | | |
| Lieu d'arrivée | | | |

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Franchissement de cours d'eau ou zones humides ou autres habitats naturels (cf carte à joindre) :**

- NON
- OUI *expliquer comment :*

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2. Public

- **Nombre prévisionnel de spectateurs :**
- **Dimensions et surface des aires prévues pour les spectateurs et des aires de stationnement (cf carte à joindre) :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Accès et cheminements prévus des spectateurs sur le lieu de l'événement (cf carte à joindre) :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Moyens prévus pour accéder au lieu de l'événement (balisage, barrières...) :**

.....
.....
.....
.....
.....

3. Encadrement de la manifestation sportive et logistique

- **Accès et cheminements prévus des participants sur le lieu de l'événement (cf carte à joindre) :**

.....
.....
.....
.....
.....

- **Travaux préparatoires éventuels et techniques de réalisation : (calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés...) :**

.....
.....
.....
.....

-
-
- **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive (zone de ravitaillement, PC sécurité, réparation, nettoyage des véhicules, restauration, sonorisation, site de remise de prix ...) :**
-
-
-
-
-

- **Nombre et types de véhicules à moteur et/ou embarcations motorisées nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique, ravitaillement...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter : préciser le nombre de véhicule motorisé + immatriculation si circulation dans la RNNGA (cf plan de circulation RNNGA)**
-
-
-
-
-

- **Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement)**
-
-
-
-
-

- **Définition de zones d'interdiction**

NON

OUI *expliquer pourquoi :*

.....

.....

.....

.....

.....

- **Moyens prévus pour le contrôles des prescriptions imposées pour éviter les incidences sur les milieux naturels (commissaires de courses, pénalités...)**
-
-
-

-
.....
.....
- **Moyens prévus pour la remise en état du site (débalisage, nettoyage...)**
-
.....
.....
.....
.....

4. Plan de situation et cartographie de la manifestation sportive

Compléter la partie « description de la manifestation sportive ou de l'épreuve » avec une cartographie. Il est fortement conseillé d'utiliser une carte IGN au 1/25000^e comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation. Vous pouvez également joindre des photos en annexe.

Elle doit comporter à minima :

- limites RNNGA et/ou Natura 2000,
- l'itinéraire de la manifestation sportive,
- localisations des accès et cheminements prévus des participants, spectateurs, organisateurs et encadrants de l'événement,
- les zones et surfaces des aires de stationnement et accueil du public, d'interdictions, logistiques (ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, sonorisation, remise de prix...)...etc.

Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura, il convient de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être exigée. La cartographie des habitats est disponible dans le document unique de gestion.

(Docug) : <http://www.gorgesdelardeche.fr/index.php/Document-Unique-de-Gestion?idpage=85&afficheMenuContextuel=true>

5. Liste des habitats et espèces concernées par le projet et de la manifestation sportive

Pour cette étape, il est recommandé de prendre contact avec le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance des sites concernés et/ou de prendre connaissance des documents suivants :

- **Du document unique de gestion (Docug :** <http://www.gorgesdelardeche.fr/index.php/Document-Unique-de-Gestion?idpage=85&afficheMenuContextuel=true>)
- **Des Fiches Standard de Données (FSD :** <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8210114> et <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201654>)
Plan de gestion de la RNN et règlement de la RNN (arrêté interpréfectoral du 10 avril 2015 portant règlement particulier de police de la navigation et arrêté interpréfectoral du 22 mai 2006 modifié en 2016 portant règlement intérieur de la RNNGA : <http://www.gorgesdelardeche.fr/index.php/La-r%C3%A9serve-naturelle?idpage=4&afficheMenuContextuel=true#4>
- **Du décret portant création de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (Ardèche et Gard).**
- **Des APPB de la Basse Vallée de l'Ibie et APPB du Massif de la Dent de Rez**

Et/ou de prendre contact avec la DDT/DREAL pour toute précision concernant le cadre réglementaire applicable au titre du code de l'environnement, avec la préfecture de l'Ardèche et la DDCSPP pour toute information relative à l'application du code du sport.

Habitats naturels

| Grands milieux | Habitats d'intérêt communautaire (Code Natura 2000) | Zonage | | Usage (exemple : passage des participants, accueil public...) |
|---------------------------------|---|--------|----------|---|
| | | RNNGA | Nat 2000 | |
| Milieux ouverts ou semi-ouverts | <i>Exemple : Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i> | X | X | |
| Milieux forestiers | | | | |
| Milieux rocheux | | | | |
| Zones humide | | | | |
| Rivières | | | | |
| Autres (grotte...) | | | | |

Autres habitats non communautaires :

Faune/ flore

| Groupes | Espèces Directive | Autres espèces protégées ou patrimoniales | Zonage | |
|---|-------------------|---|--------|----------|
| | | | RNNGA | Nat 2000 |
| Mammifères (<i>exemple : loutre, chauve-souris...</i>) | | | | |
| Oiseaux (<i>exemple : rapaces vautours...</i>) | | | | |
| Insectes (<i>exemple : libellule, papillons...</i>) | | | | |
| Poissons | | | | |
| Mollusques | | | | |
| Reptiles | | | | |
| Amphibiens (<i>exemple : grenouilles, crapauds...</i>) | | | | |
| Plantes | | | | |

Conclusion étape 1 : *mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur les habitats et espèces Natura 2000 ayant justifié la désignation du site et/ou de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche ?*

- NON** : *mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins alors ce formulaire rempli et signé (page 12) et l'envoie au service instructeur avec une copie au SGA.*

J'explique pourquoi :

.....
.....
.....

- OUI** : *je passe à l'étape 2 du formulaire*

| |
|--|
| <p>Fait à _____ , le _____</p> <p>Signature _____</p> |
|--|

Etape 2 : Incidences potentielles de la manifestation sportive

Mon projet est susceptible d'avoir des incidences (piétinement, écrasement, destruction espèces, dérangement sonore, pollution cours d'eau...) sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales (fonctions vitales, reproduction, repos alimentation...) mentionnés à l'étape 1 : j'explique alors pourquoi et la nature des incidences :

Sur les habitats naturels

| Habitats naturels | Surface concernée (ha) | Zonage | | Incidences potentielles |
|-------------------|------------------------|--------|----------|-------------------------|
| | | RNNGA | Nat 2000 | |
| | | | | |
| | | | | |

Sur la faune et flore

| Espèces | Zonage | | Incidences potentielles |
|---------|--------|----------|-------------------------|
| | RNN GA | Nat 2000 | |
| | | | |
| | | | |

Etape 3 : Alternative à la manifestation sportive : mesures d'évitement et de réduction des incidences

A partir de cette étape, les interventions du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche peut s'avérer utile. Un contact avec le service instructeur est également recommandé.

*Si mon projet comporte des effets significatifs certains ou probables dommageables sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales (fonctions vitales, reproduction, repos alimentation...) **mentionnés à l'étape 1**, j'expose toutes les mesures prises pour :*

- **Éviter** : alternative au projet : modifier les calendriers, déplacer le projet ou modifier le tracer...
- **Réduire** les effets n'ayant pu être évités à un niveau non significatif : réduire son envergure, adaptation du calendrier de travaux, adaptation du règlement de la manifestation, limitation de la fréquentation...

Mesures d'évitement que je m'engage à mettre en œuvre

| Habitats naturels ou espèces concernés | Incidences | Mesures d'évitement envisagées |
|--|------------|--------------------------------|
| | | |
| | | |

Mesures de réduction que je m'engage à mettre en œuvre

| Habitats naturels ou espèces concernés | Incidences | Mesures de réduction envisagées |
|--|------------|---------------------------------|
| | | |
| | | |

Conclusion étape 3 : mon projet est- il susceptible d'avoir des incidences résiduelles sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales (fonctions vitales, reproduction, repos alimentation...) mentionnés à l'étape 1 ?

- NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces est joint à la demande d'autorisation au service instructeur avec copie au SGGA.

J'explique pourquoi :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dernier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration et remis au service instructeur.
L'intervention d'expert ou de bureau d'études spécialisés est recommandée.

Des mesures de suppression et de réduction des impacts des atteintes portées aux objectifs de conservation en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêts communautaires et/ou propriétaires ayant justifié la désignation du site Natura 2000 et/ou espèces protégées devront être proposées pour que le projet n'est pas d'incidence significative. A défaut, il ne pourra être autorisé.

Les mesures compensatoires sont réservées aux projets qui présentent des incidences résiduelles significatives qui ne peuvent être autorisés sauf en cas de raison d'intérêt public majeur, d'absence de solution alternative et de mesures compensatoires efficaces. Ces projets, qui ne portent généralement pas sur des manifestations sportives et les mesures compensatoires dont ils font l'objet sont portés à connaissance de la Communauté européenne.

Fait à _____ **, le** _____

Signature